

17Août1934

I- L'Art d'encaisser

M. Michel Zaccour, député du Mont-Liban, répond admirablement, dans son éditorial du Maarad, à ceux qui seraient tentés de nous accuser de violence. On lira dans notre « Revue de la Presse Arabe » des extraits de cet article, auquel nous nous référons.

Mais, aux raisons pertinentes qu'il cite, M. Michel Zaccour nous permettra-t-il d'ajouter quelques autres ?

En politique, il faut, avant tout, de l'estomac, tout comme pour la boxe ou pour la lutte.

Prétendre donner des coups à tour de bras, sans jamais en recevoir, n'est pas du sport. Il faut savoir encaisser : la riposte comme les jetons de présence de la Cie. des Eaux. Autrement c'est jeu de massacre.

Crier sur les toits « ce n'est pas de jeu », quand l'adversaire vous envoie dans les cordes, atteste une mentalité de nourrisson.

Pendant dix ans, Emile Eddé s'est donné comme l'unique champion du Liban.

Pendant, dix ans, ses soigneurs ont agi pour lui, distribuant à la ronde ses fortes paroles et annonçant la venue du Messie.

Ils ont copieusement injurié et diffamé. Il leur fallait faire place nette devant lui.

Il leur fallait convaincre le public et la Puissance mandataire que seul Emile Eddé pouvait sauver le Liban ; que seul il pouvait lui donner la loi.

Quiconque était suspecté de mettre en compétition son titre devait disparaître. Tous les moyens étaient bons.

Mais dès que montait un tollé, dès que les spadassins du journalisme avaient quelque peu forcé la note, on voyait Emile Eddé se défilier avec un glorieux héroïsme.- Entre l'Orient et lui, quels rapports ? Aucun plus que personne, il déclarait réprouver ces excès.

Mais jamais on ne vit Emile Eddé les réprouver publiquement, ni se disculper de ces actions déshonorantes... pour qui en était l'auteur.

L'administrateur de la Cie des Eaux et le Président du Conseil est resté le chef occulte de ces bandes entretenues par lui.

Pourquoi nous fait-il aujourd'hui marquer son étonnement de voir discuter son attitude et ses prétentions au purisme intégral ?

Les vertus d'Emile Eddé ne sont pas de celles sur lesquelles rien ne mord ; il a vanté magnifiquement les droits et les devoirs d'un vrai chef d'Etat : voyons comment il les a pratiqués.

II.- Emile Eddé, la Cie des Eaux, Ana, etc

Cette seule histoire de la Compagnie des Eaux suffirait à le couler. Il préside, comme Président du Conseil, la Commission chargée de l'adjudication des égouts de Beyrouth. La

Compagnie des Eaux est déclarée adjudicataire de l'entreprise. Et sur les bénéfices somptuaires qu'elle réalise dans cette opération, il a sa part.

Se rend-on compte de l'énormité de cette opération ?

De l'intérêt évident qu'avait Emile Eddé à faire obtenir à cette Compagnie cette adjudication ? Son pourcentage sur les bénéfices augmentait dans d'honorables proportions.

Il a agi ce jour-là en excellent administrateur de la Compagnie des Eaux, mais en détestable administrateur des intérêts du pays.

Mais, il y a encore mieux que cette adjudication des égouts par l'administrateur de la Compagnie des Eaux et Président du Conseil des Ministres.

Il y a les 99 paysans spoliés, le juge menacé, la forfaiture et l'abus de pouvoir. Il y a cette effarante façon de comprendre la Justice. Il y a le Djebel Barouk. Et ce n'est pas tout.

III.- L'enquête nécessaire

Pour l'exacte révélation de ce que les six mois de gouvernement d'Emile Eddé ont pu cacher de louches tractations, de sombres combinaisons financières ou autres, il faut une enquête :

Seule, elle révélera toute l'étendue du mal.

Et les magistrats menacés, les fonctionnaires terrorisés et les paysans spoliés parleront.

Et on expliquera la série des hasards qui ont présidé à l'adjudication de l'entreprise des égouts de Beyrouth, aux procès de Ana, au Djebel Barouk et à quelques autres.

Avec un bon juge d'instruction, le mot de Henri Poincaré « le hasard n'est que la mesure de notre ignorance » s'avèrerait plus vrai que jamais.

Et l'autorité de la chose jugée ne nous impressionne pas.

Elle ne nous impressionne pas quand la chose a été jugée dans les conditions relatées par le Massa. Bien au contraire.

Nous ferons comme Stendhal, qui aimait la lecture des codes. Leur sèche et nette précision lui plaisait.

Le seul titre du Chapitre V de notre Code Pénal est éloquent.

Nous en donnions hier le texte, On peut y revenir.

Il prévoit les « Abus d'autorité et les manquements aux devoirs d'une charge publique. » L'article 108 dit que : « Tout fonctionnaire, qui, de quelque manière que ce soit, se rendra coupable d'un abus dans l'exercice de ses fonctions, sera passible, suivant son grade, d'une peine de trois mois à trois ans de prison. La peine ne pourra être réduite à moins de quinze jours de prison ou d'une amende de 5 à 100 livres or. Dans tous les cas, il sera condamné à la dégradation civique perpétuelle ou temporaire.

Pour beaucoup moins que ce qu'on reproche à Emile Eddé. Hesse et Renoult ont été radiés, Raoul Péret renvoyé en Haute-Cour, et Bonnaure en prison.

A quand son tour ?